

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

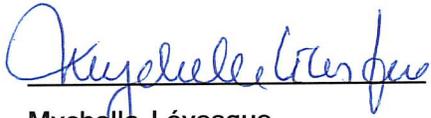
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre dernier, le conseil de la municipalité a adopté le règlement numéro 2023-07 modifiant le règlement 2020-05, article 81 concernant la circulation et le stationnement de la municipalité de Kamouraska.
2. Avis public est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au jeudi. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où le règlement sera disponible.

Adoption du règlement le 2 octobre 2023.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 4^{ième} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2023.



Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 octobre 2023 entre 11H30 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 octobre 2023.



Mychelle Lévesque